

Cette formation est réalisable en  
intra, mais ne bénéficie pas  
dans ce cadre de  
subventionnement.  
N'hésitez pas à nous consulter.

56, avenue de Wagram  
75854 Paris cedex 17  
☎ : 01 40 54 22 72

Votre entreprise  
veut rester  
conforme à la  
réglementation,  
vous pouvez agir !

## L'OPTIMISATION DES VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PÉRIODIQUES ET DES FORMATIONS SÉCURITÉ



### Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.



### Objectifs :

- Connaître ses obligations réglementaires en matière de vérifications générales périodiques (bâtiment et des équipements de travail)
- Connaître les principales formations et habilitations en matière de santé-sécurité
- Optimiser la gestion et la traçabilité

### Points clés de la formation :



- Les vérifications générales périodiques en entreprise
  - ✓ Le principe
  - ✓ Les organismes compétents : qualifiés, agréés, accrédités, notifiés
  - ✓ Les contrôles et vérifications en interne
  - ✓ Zoom sur les principales vérifications
    - Equipement de travail
    - Incendie
    - Electricité
    - Appareils de levage et manutention
    - Produits chimiques
    - Nuisances
    - Equipement de protection individuelle
    - ....

- Les formations sécurité
  - ✓ Le Principe des formations habilitation/ autorisation
  - ✓ Le rôle et le contenu des formations sécurité
  - ✓ La formation générale à la sécurité
  - ✓ Les formations spécifiques :
    - Levage
    - Electricité
    - Produits chimiques manipulés
    - SST
    - Incendie
    - Radioprotection - Rayonnement ionisant – TMD
    - ....
  - La gestion et le suivi
    - ✓ Tenir ses registres de sécurité
    - ✓ Traiter les observations des rapports
    - ✓ Gérer la traçabilité
    - ✓ Assurer le suivi des formations / habilitations
    - ✓ Optimiser le financement des formations
    - ✓ Faire le lien avec le document unique



### Organisation, durée, date(s) :

Durée : 1 jour  
Horaires : 9h — 17h  
Lieu : Paris  
Date : **11/04/2024**  
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : **consulter le planning de formation**

Prérequis : aucun  
Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Formation bénéficiant du concours financier de la branche Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés

Dernière modification 15/03/2022